

Gestion Logistique et Transport

Une formation adaptée aux enjeux de la chaîne d'approvisionnement



Diplôme
délivré par



Durée de
la formation



1 800H sur **36 mois**

↳ Objectifs

Former un personnel d'encadrement de niveau III (Agent de maîtrise, Technicien supérieur) pour tout type d'entité et notamment les entreprises de transport, les prestataires de services logistiques, les entreprises industrielles ou commerciales (chargeurs).

↳ Accès au diplôme

Etre titulaire d'un baccalauréat ou diplôme équivalent.

Admission : sur dossier.

Tous les candidats doivent obligatoirement déposer leur candidature sur le site <https://www.parcoursup.fr>

↳ Rythme d'alternance

- 1 semaine en formation
- 1 semaine en entreprise.

↳ Lieu de formation

IUT d'Evry Val d'Essonne

Département GLT - Bâtiment GMP 1^{er} étage
Cours Monseigneur Roméro - 91000 EVRY
www.iut-evry.fr

PROGRAMME

La formation est répartie sur 6 semestres et comporte 1800h de Cours, TD et TP réparties en Unités d'Enseignement.

4 COMPÉTENCES :

- Transporter des marchandises et/ou des personnes
- Organiser la chaîne logistique globale
- Manager les ressources et les flux logistiques et transports
- Mettre en oeuvre la digitalisation des processus

Appliquées dans des situations professionnelles :

- Rédaction de la réponse à un appel d'offre ou à une demande de cotation dans un contexte national ou international
- Proposition d'une organisation pour des opérations de logistique amont (approvisionnement)
- Mise en oeuvre d'une ou plusieurs solution(s) dans un processus intralogistique
- Contribution à l'accompagnement du changement induit par la mise en place ou l'évolution de solutions digitales

Responsable pédagogique : Chef de département - Saïd LESSOUED – s.lessoued@iut.univ-evry.fr

Directrice des études 1^{ère} année : Saïd LESSOUED – s.lessoued@iut.univ-evry.fr

Directrice des études 2^{ème} année : Ibra THIAM – i.thiam@iut.univ-evry.fr

Contact administratif 1^{ère} année : Christine DAUBE – c.daube@iut.univ-evry.fr - Tél. 01 69 47 72 16

Contact administratif 2^{ème} année : Yamina NAIM – y.naim@iut.univ-evry.fr - Tél. 01 69 47 72 30

48, cours Blaise Pascal - 91025 EVRY Cedex
Tél. : 01 60 79 54 00 - Fax : 01 60 79 28 66
cfa@cfa-eve.fr - www.cfa-eve.fr

➔ Pour le contrat d'apprentissage

- Avoir moins de 30 ans à la date de début du contrat,
- **Et** être de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour ET de travail.

Qui peut accueillir un jeune en contrat d'apprentissage ?

- **Toute personne physique ou morale de droit privé, assujettie ou non à la taxe d'apprentissage :** *les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations...*
- **Toute personne morale de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé :** *l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics...*

➔ Pour le contrat de professionnalisation

- Avoir moins de 26 ans à la date de début du contrat,
- Ou être demandeur d'emploi âgé de 26 ans et plus,
- Ou être bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés,
- Ou avoir bénéficié d'un contrat unique d'insertion,
- **Et** être de nationalité française, ressortissant de l'UE ou étranger en situation régulière de séjour ET de travail.

Qui peut accueillir un jeune en contrat de professionnalisation ?

- **Tout employeur du secteur marchand assujetti au financement de la formation professionnelle.**
 - **Les entreprises de travail temporaire** peuvent également embaucher des salariés en contrat de professionnalisation à durée déterminée.
- Attention :** l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs ne peuvent pas conclure de contrat de professionnalisation.

Marche à suivre

- ➔ **1** Télécharger le dossier de candidature sur le site du CFA www.cfa-eve.fr ou de l'IUT et le déposer dans les délais auprès du secrétariat pédagogique.
- ➔ **2** Rechercher activement une structure d'accueil et répondre aux offres de nos partenaires.
- ➔ **3** L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.